



Politique de sélection des intermédiaires

Dans le cadre de la gestion de ses OPCVM, ALTO INVEST transmet à des intermédiaires les ordres qu'il souhaite exécuter sur le marché pour le compte des fonds qu'elle gère et qui résultent de ses décisions d'investissement.

Suite à la mise en application de la Directive Européenne des marchés d'instruments financiers (MIF), il est précisé qu'ALTO INVEST a été classifiée par ses intermédiaires dans la catégorie des clients professionnels, ce qui lui permet de bénéficier du principe de meilleure exécution des ordres. ALTO INVEST a par ailleurs autorisé ses intermédiaires à exécuter ses ordres sur tous les lieux d'exécution dont ils disposent, à savoir, le marché réglementé, les Systèmes Multilatéraux de Négociation ou un pôle d'Internalisateur Systématique.

SELECTION DES INTERMEDIAIRES

ALTO INVEST est une société de gestion indépendante, détenue principalement par ses dirigeants et salariés, et qui n'appartient à aucun groupe. Le choix des investissements et des intermédiaires s'effectue de manière indépendante dans l'intérêt des porteurs.

Seuls les intermédiaires figurant sur la liste des intermédiaires autorisés peuvent être utilisés pour exécuter les ordres pour le compte des OPCVM gérés par ALTO INVEST. Cette liste implique donc le pluralisme et exclut tout monopole des activités d'intermédiation.

Cette liste ne peut être modifiée sans l'accord des dirigeants d'ALTO INVEST.

L'équipe de gestion se réunit au moins une fois par an afin de revoir la qualité des services des intermédiaires existants, le nombre de contreparties, les commissions des intermédiaires et enfin inclure ou exclure un intermédiaire de la liste autorisée. Cette évaluation est formalisée sur une grille d'évaluation (voir ci-dessous).

CRITERES DE SELECTION ET D'EVALUATION DES INTERMEDIAIRES

Le choix et l'évaluation des intermédiaires sont réalisés sur la base de critères validés par les responsables de la gestion. Il n'existe pas d'obligation de volume dans les accords conclus entre ALTO INVEST et ses intermédiaires.

Ces critères tiennent compte de la qualité des services rendus et plus précisément :

- La spécialisation des intermédiaires sur des petites valeurs (secteur privilégié d'ALTO INVEST) et la capacité à proposer des titres adaptés à l'orientation de gestion des OPCVM,
- le prix global, c'est-à-dire le cours des titres et le coût (frais et commissions)
- la qualité de l'exécution des ordres,
- la réactivité,
- La disponibilité,
- L'indépendance.

		CRITERE D'EVALUATION						
		Notation entre 1 (Min) et 5 (Max) par critère						
		Qualité						
		Spécialisation	Réactivité	Prix	d'exécution	Indépendance	Disponibilité	
Intermédiaires autorisés	Instrument financiers	Coefficient :						Notation Finale
	Action							0
	X							0
	X							0
	X							0
	X							0

Pour obtenir une information plus détaillée sur la politique de sélection des intermédiaires, nous vous remercions d'adresser une demande écrite auprès du Responsable de la Conformité et du Contrôle Interne de la société de gestion.